

• (3.40 p.m.)

Troisièmement, je crois que, de concert, les autorités fédérales et provinciales devront accroître considérablement les effectifs policiers. Dans deux ou trois États, chez nos voisins du Sud, où la criminalité était effrénée, elle a décliné grâce à l'accroissement des effectifs policiers.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le très honorable représentant, mais je dois avertir la Chambre que son temps de parole est expiré, sauf si elle convient de le prolonger. Plaît-il à la Chambre de prolonger le temps de parole de l'honorable député?

Des voix: D'accord.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'aimerais que le ministre et les procureurs généraux des provinces examinent la possibilité de l'adoption d'une loi fédérale ou d'une loi provinciale, ou des deux à la fois, visant à protéger les hommes d'affaires honnêtes contre l'intrusion du crime organisé dans les entreprises légitimes, grâce à l'extorsion, la menace et l'intimidation, moyens trop fréquemment employés aujourd'hui.

Ce sont là quelques-unes seulement des recommandations ou des suggestions que je veux faire. Ce que recherchent les députés, ce sont des améliorations. Je regrette beaucoup de devoir conclure par où j'ai commencé. En ce qui concerne les dispositions légalisant l'homosexualité entre adultes, je m'y oppose. Le premier ministre prétend depuis longtemps que cette loi s'impose. Il a même dit une fois que l'État n'a rien à faire dans les chambres à coucher du pays. Il a aussi formulé certaines idées à propos de la liberté de la presse. Il les a exprimées à Londres, mais leur principe était contraire à celui de ce bill. Je ne puis très bien comprendre pourquoi le premier ministre du Canada croit nécessaire que la police relance les journalistes dans leurs activités non professionnelles.

J'ai peine aussi à comprendre comment le premier ministre pourrait instituer—du moins j'ai pensé qu'il l'avait laissé entendre—l'ordre de la «dégueulasserie». Pour moi, c'était tout à fait insolite que les journalistes soient divisés en deux catégories: les «dégueulasses et les non dégueulasses». C'est ainsi que naissent les célèbres organisations. Si cet ordre est officiellement créé, j'imagine que les journalistes s'empresseront de demander à en faire parti. De toute façon, ce n'est là qu'un à-côté.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Que vais-je faire? Je m'oppose à ces modifications visant l'homosexualité. A mes yeux, elles sont mauvaises. J'ai lu le rapport de la Commission Wolfenden d'un bout à l'autre. Je sais que lorsque l'URSS s'efforce d'obtenir des renseignements préjudiciables à la sécurité du Canada, personne n'est plus soumis à l'intimidation et aux menaces que les présumés homosexuels.

En conscience, je ne puis accepter l'élargissement de la loi sur l'avortement. La première fois qu'on nous a présenté la mesure, j'ai cru qu'elle se rapprochait passablement de l'ancienne loi, mais elle est bien différente. Elle semble partir du principe que parce que les avortements sont nombreux il faut les légaliser. C'est là aussi l'argument que l'on invoque, entre autres, pour l'homosexualité.

Quant aux modifications sur les loteries, chacun a son opinion. Le ministre a fait tout ce qu'il a pu, je crois, pour proposer des modifications que tous approuveraient. Mais je ne puis personnellement appuyer le droit des provinces ou du pays de tenir des loteries.

Pourquoi ne tenons-nous pas un vote libre? Je ne le comprends pas. Le ministre prétend qu'il s'agit d'une mesure ministérielle. Est-ce quelque chose de réglé comme du papier à musique? Les députés ministériels savent qu'ils ne peuvent se permettre de s'opposer au projet de loi. S'ils le faisaient et que le projet de loi était rejeté, cela entraînerait la dissolution, à moins que la procédure constitutionnelle remaniée en février dernier ne soit rafistolée. J'ai lu une déclaration d'un honorable représentant hier. Il a dit qu'il était en faveur de cette mesure. Un autre député d'Hamilton a déclaré qu'en raison de son éducation chrétienne, il ne pouvait pas l'accepter. Un de ces deux députés est devenu ministre.

Le premier ministre et le ministre disent en réalité: «appuyez cette mesure ministérielle.» Nous laisserons-nous donc intimider? Les députés ne sont pas des robots et on ne peut faire fi de leur sentiment du sacré et de leurs opinions intimes. Les députés ne sont pas des calculatrices alimentées par le premier ministre et qui donnent automatiquement une réponse affirmative.

En terminant, je demande au ministre, qui a entrepris de réformer les lois pénales de notre pays, de ne pas faire de la Chambre des communes ce que le premier ministre a dit du parti libéral en 1957, des serfs du Parlement.